



Arlon, le 2 décembre 2019

A l'attention des parents d'élèves

Madame, Monsieur, Chers parents,

Dans quelques jours, votre enfant entamera la session de Noël (horaire disponible via le journal de classe smartschool de l'élève ou sur le site [www.cardijn.be](http://www.cardijn.be)) Il s'agit d'une période très importante pour son année scolaire qu'il doit aborder le plus consciencieusement possible. Votre appui est également important car grâce à vos encouragements et aux bonnes conditions dans lesquelles il se prépare, ses chances de succès seront meilleures.

Le calendrier des examens varie suivant la classe d'inscription de votre enfant. Nous vous en présentons les principes généraux : sauf exception, les examens se déroulent en matinée selon l'horaire ci-après, applicable à partir du lundi 9 décembre:

1 <sup>ère</sup> heure	de 08h00 à 08h50	6 <sup>ème</sup> heure	pause
2 <sup>ème</sup> heure	de 08h50 à 09h40	7 <sup>ème</sup> heure	de 13h25 à 14h15
Récréation		8 <sup>ème</sup> heure	de 14h15 à 15h05
3 <sup>ème</sup> heure	de 10h00 à 10h50	9 <sup>ème</sup> heure	de 15h05 à 15h55
4 <sup>ème</sup> heure	de 10h50 à 11h40		
5 <sup>ème</sup> heure	de 11h40 à 12h25		

Durant la session, les examens se terminent à 11h40 ou 12h25 (certains élèves en épreuve intégrée ou situation d'intégration peuvent prolonger l'après-midi). Les élèves qui nous ont remis, en début d'année, l'accord signé par leurs parents sont autorisés à étudier à domicile l'après-midi.

Les examens se termineront, pour toutes les classes, le mardi 17 décembre 2019.

Les classes de 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>P n'auront pas d'examen durant cette session, des activités seront organisées les lundi 16 et mardi 17. Elles seront encadrées par les professeurs et les éducateurs. Ces activités apparaissent sur un horaire spécifique, un courrier explicatif suivra avec les détails d'organisation.

Durant toute la journée du mercredi 18 et du jeudi 19 décembre, les professeurs se réuniront en conseils de classes afin d'analyser l'évolution scolaire des élèves et de proposer, le cas échéant, une remédiation personnalisée. Durant ces journées, les élèves pourront, avec autorisation parentale, rester à domicile.

Le vendredi 20 décembre, les élèves seront pris en charge jusqu'à 10h15 par les titulaires dans le cadre d'une activité de fin de trimestre. Les bulletins seront distribués à la fin de cette activité. **Un document de rendez-vous concernant la rencontre parents-professeurs qui sera organisée le mardi 21 janvier 2020 sera inséré dans le bulletin** (document à remettre au secrétariat pour le 8 janvier 2020).

Veuillez croire, chers Parents, à notre entier dévouement.

Luc QUIRYNEN  
Directeur

### **Extraits du règlement**

- *Toute fraude ou tentative de fraude lors d'une épreuve entraînera automatiquement la nullité de l'ensemble de l'épreuve, qui sera donc sanctionnée par la cote zéro.*
- *En cas d'absence lors d'un contrôle ou d'un examen, l'élève s'adressera au professeur concerné pour connaître les modalités de récupération. Si l'absence est injustifiée, la cote « 0 » sera automatiquement attribuée. Toute absence la veille des épreuves semestrielles ou durant ces épreuves **sera justifiée obligatoirement par un certificat médical.***
- *Toutes les heures d'étude intégrées dans l'horaire sont obligatoires.*
- *Durant les sessions semestrielles d'examens, tous les élèves peuvent être dispensés des heures d'étude situées en début et en fin de journée pour autant qu'ils soient en possession d'une autorisation signée par les parents s'ils sont mineurs. Une telle autorisation est également requise pour quitter l'Institut à la fin des examens oraux.*
- *Les élèves ne peuvent pas quitter l'établissement avant la fin officielle de leurs épreuves d'examens.*



**RENCONTRE PARENTS-PROFESSEURS (21 JANVIER 2020)**

**DOCUMENT A COMPLETER EN FONCTION DU BULLETIN QUE VOTRE ENFANT RECEVRA LE 20 DECEMBRE 2019 ET A FAIRE PARVENIR RAPIDEMENT AU SECRETARIAT**

Je soussigné(e) .....

Père, mère, tuteur<sup>1</sup> de .....  
NOM DE L'ÉLÈVE Prénom Classe

L'élève a un(des) frère(s)/sœur(s) à l'Institut Cardijn-Lorraine Arlon (Nom, Prénom, Classe)

.....  
(cochez et complétez si nécessaire, cela nous permettra de grouper vos rendez-vous)

Je participerai à la rencontre parents-professeurs du jeudi 21 janvier 2020 entre 16h et **19h**

Je souhaite rencontrer le(s) professeur(s) suivant(s):

(tableau à compléter après avoir pris connaissance du bulletin que votre enfant a reçu le 20 décembre 2019)

Nom du professeur	Matière enseignée

Je ne pourrai participer à la rencontre<sup>1</sup>

Cette feuille dûment complétée doit parvenir au secrétariat de l'Institut le **mardi 8 janvier 2020**. **Si le document n'est pas remis dans les délais, nous ne pouvons vous assurer de respecter vos éventuels desideratas.** Un document reprenant les heures de rendez-vous sera remis à votre enfant.

Vous pouvez :

- ✓ soit renvoyer cette feuille à l'adresse de l'institut ;
- ✓ soit la faxer au 063/24 28 51 ;
- ✓ soit demander à votre enfant de la déposer personnellement au secrétariat ;
- ✓ soit envoyer votre demande par email à l'adresse: arlon.educateurs@cardijn.eu

Signature des parents

**Merci de rentrer cette feuille même si vous n'avez pas la possibilité de participer à la réunion de parents.**

**DATE LIMITE DE REMISE A L'INSTITUT : MERCREDI 8 JANVIER 2020**

<sup>1</sup> BIFFER LA OU LES MENTION(S) INUTILE(S)